

LETTRE CIRCULAIRE
Relative à la visite de sûreté des bagages de cabine et de soute
dans les aéroports nationaux

Le Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority

A

Messieurs :

- L'Administrateur Provisoire de la Cameroon Airlines à Douala
- Le Président Directeur Général de NACAM à Yaoundé
- Le Directeur Général de Air Service
- Les Présidents des Comités de Sûreté de Garoua, Maroua Salak, Ngaoundéré, Bafoussam, Bertoua
- Autres Exploitants de transport aérien nationaux

En attendant que les aéroports de Garoua, Maroua, Ngaoundéré, Bafoussam et Bertoua soient dotés d'un équipement radioscopique aux fins du filtrage, dans le cadre de l'application constante des mesures de sûreté relatives aux bagages de soute et de cabine, il m'apparaît opportun de vous réitérer l'application stricte des contrôles de sûreté intégrés et complémentaires ci-après aux vols intérieurs reliant aussi bien vos aéroports respectifs entre eux d'une part, et aux aéroports internationaux d'autre part.

1- L'interrogatoire des passagers à l'enregistrement :

Les compagnies aériennes doivent exiger et cultiver leur personnel à l'interrogatoire des passagers à l'enregistrement. Cet interrogatoire doit précéder la fouille des bagages et les mesures de sûreté relatives à la concordance entre passagers et bagages, en vue de déceler les situations dans lesquelles un engin explosif ou incendiaire, voire dangereux, aurait été placé à l'insu d'un passager dans ses bagages, ou un passager a enregistré les bagages appartenant à d'autres passagers, ou des bagages qu'il n'a pas composés lui-même, ou n'a pas gardés sous sa surveillance. Et en cas de doute, les bagages doivent être soumis à la fouille.

2- Fouille physique des bagages

L'absence des appareils radioscopiques sur les aéroports nationaux ne devrait pas vous faire perdre de vue que le filtrage par R-X n'est qu'un mode parmi tant d'autres.

En effet, une fouille manuelle des bagages bien faite est d'autant plus efficace que le contrôle effectué au R-X. Elle a un double rôle de détection d'armes, d'engins explosifs ou d'objets dangereux et de dissuasion de potentiels terroristes.

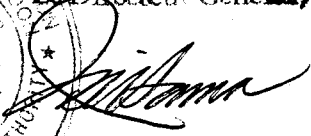
J'attire particulièrement votre attention sur la fouille des bagages de cabine qui doit être systématique et doit se faire avec professionnalisme et courtoisie.

Cependant, en raison de la charge de travail élevée et les contraintes de temps, les compagnies aériennes devront commencer en conséquence les préparatifs de vol un peu plutôt.

3- La vérification physique de concordance entre les passagers et les bagages de soute.

Les passagers et les membres d'équipages devront pour tous les vols intérieurs en provenance des aéroports nationaux, identifier et reconnaître personnellement dans un emplacement approprié, distancé du point de stationnement de l'aéronef, leurs bagages de soute avant qu'ils soient chargés à bord de l'aéronef. Tout bagage de soute dont la concordance n'est pas vérifiée ne doit pas être embarqué.

Je vous serais très obligé de bien vouloir mettre les directives ci-dessus en pratique dès réception de la présente Lettre Circulaire.

Le Directeur Général,

SAMA JUMA Ignatius

